

➤ UFC Que Choisir Pays de la Loire.

La rédaction finale a été coordonnée par le comité de pilotage du forum associatif composé des associations et fédérations suivantes : Bretagne Vivante-SEPNB ; Coordination Régionale LPO Pays de la Loire ; FNE Pays de la Loire ; Sauvegarde de la Loire Angevine et SOS Loire Vivante – ERN France.

Les associations, dans leur ensemble, saluent la démarche proposée par la Région, permettant de réfléchir sur une approche globale du fleuve, avec la prise en compte des différents enjeux environnementaux et culturels. Cette démarche a également pour mérite d'établir un état des lieux des acteurs et des actions qui gravitent autour de la Loire et de son estuaire.

Remarques globales sur l'ensemble du projet :

- Il aurait sans doute été plus pertinent d'intituler ce document « projet d'actions concerté en faveur de la Loire et de **SON** estuaire » afin d'éviter un cloisonnement entre l'estuaire et le reste du territoire.
- Le document aurait peut-être mérité une rédaction plus synthétique.
- Le document apporte l'impression qu'une place prépondérante est accordée au Grand Port Maritime de Nantes Saint Nazaire, avec des passages le concernant qui sont trompeurs, notamment sur ses projets. Contrairement à ce que plusieurs éléments l'expriment, l'extension du Port telle qu'elle est envisagée se ferait au détriment des espaces naturels dont nous connaissons l'importance autant en termes de biodiversité que pour la biologie des populations.
- Les enjeux environnementaux ne semblent pas assez pris en compte pour l'ensemble du projet d'actions, en particulier le problème majeur de l'évolution du lit de la Loire (enfouissement, chenalisation...) et les problèmes de ressource en eau qui lui sont associés. L'importance à consacrer à la remontée du lit de la Loire mérite une attention particulière et ne se reflète pas assez dans le document. Il donne l'impression que l'on attire davantage l'attention sur les aspects touristiques, la Loire et ses paysages, que sur les aspects liés à la biodiversité du fleuve et de ses environs (exemple d'une confusion entre le tourisme et l'environnement dans l'introduction, page 5). **A trop vouloir rendre le fleuve et ses berges accessibles, il y a le risque d'aller à l'encontre de leur préservation.**
- De la même manière, aucune des actions n'évoque un aspect essentiel qui est la **qualité des eaux de la Loire** et les thèmes qui lui sont associés : nitrates, pesticides, rejets des industries et des collectivités, pompage de l'eau pour l'alimentation en eau potable, etc. Il est dommage que ce thème majeur ait été éclipsé.
- La notion de gouvernance est souvent utilisée (p. 22, p.28 action 5, p. 31 action 10). Nous nous félicitons de la prise en compte de ce besoin dans votre projet d'actions. Les outils actuels au niveau de la gouvernance ne sont pas suffisants, et nous en souhaitons un développement ambitieux. C'est un préalable à résoudre avant d'engager des actions d'envergure (RNN, PNR...). Il aurait pu être suggéré des commissions décisionnelles indépendantes intégrant tous les acteurs de la société, et en particulier la société civile, avec un poids significatif. Il n'y a pas de proposition d'action concrète sur ce sujet. Par exemple, pour la proposition d'action 1, il est écrit que cette action donnerait lieu « à une démarche de concertation des acteurs du territoire » mais sans spécifier concrètement qu'elle serait cette méthode.
- Le document énonce beaucoup d'études mais peu d'actions concrètes.
- Il apparaît que trop de place est donnée à des découpages administratifs par rapport aux « entités bassin ». Des économies d'échelles sont à réaliser.
- Il serait bon de mentionner/citer les APNE qui oeuvrent dans le domaine du fleuve. Pour citer un exemple, il est écrit page 20 que « l'évolution du GPM en ce qui concerne les vasières de Donges Est a été perçue de façon très positive par les différents acteurs de l'Estuaire ». Or, il est important de rappeler que cette évolution du GPM a été obtenue

grâce à la ténacité des associations pendant 20 ans pour obtenir l'abandon de ce projet d'extension.

Programme d'actions :

➤ Point 1 :

Ce point est pertinent. Il apparaît comme une très bonne idée mais il n'est pas nécessaire de "rédiger un document d'orientation qui reprendrait les **principes** du Plan Val de Loire UNESCO" comme indiqué dans le dernier paragraphe. Il suffit d'adapter le document Val de Loire UNESCO aux particularités de la Loire estuarienne, en aval de Chalonnes-sur-Loire (en amont, c'est le plan de gestion UNESCO qui s'applique) jusqu'à Saint Nazaire.

Cela permettrait d'affirmer l'identité de la section armoricaine entre les Ponts-de-Cé et Nantes et de l'estuaire, en y incluant les spécificités de leurs richesses environnementale et patrimoniale.

➤ Point 2 :

- RNN ou PNR : il n'y a pas de positionnement clair de la Région. L'idée de création d'un Parc Naturel Régional « estuaire » (outil de développement et de valorisation), en lieu et place d'une Réserve Nationale Naturelle (outil de gestion et de préservation) nous interroge, même si ces deux outils sont superposables sur un même territoire. **En Basse Loire, ce n'est pas de développement dont nous avons besoin, mais de préservation, voire de restauration.**
- Il faudra revenir/re-travailler sur le plan stratégique du Grand Port Maritime Nantes-St Nazaire sur les deux rives de l'estuaire, sur lequel il y a beaucoup à dire : sa pertinence, ses projections économiques, son occupation de l'espace disponible, sa cohabitation avec les milieux naturels...
- Il conviendrait d'ajouter au programme d'action un point supplémentaire intitulé : **Réflexion globale sur l'aménagement industriel de l'estuaire.** Pour l'optimisation de l'utilisation de l'espace portuaire, il est impératif de mener une réflexion, sur la base d'un audit, qui éviterait de continuer à bétonner les rives par anticipation avec l'espoir de voir arriver un nouveau projet. Toutes les entreprises qui occupent déjà le terrain aujourd'hui doivent y participer. Un port ne doit accueillir que des entreprises liées à la voie d'eau : l'audit devra apprécier le degré de dépendance des installations existantes à la navigation ou à l'eau. C'est également un schéma qui doit être rédigé par des personnalités neutres en concertation avec toutes les parties prenantes, le GPMNSN n'étant que l'une d'entre elles. Avant de réfléchir à « *une approche globale en termes de compensation d'impacts des différents projets* » liés au Plan stratégique du Grand Port Maritime de Nantes Saint Nazaire, il est aussi nécessaire d'avoir une **réflexion d'abord en terme d'évitement.**

➤ Point 3 :

Le comité d'Estuaire pourrait être un outil adapté pour développer une « bonne gouvernance » de la Loire. Pour ce faire, il serait néanmoins nécessaire que son rôle évolue. A ce titre, il serait pertinent de rendre le terme moins limitatif géographiquement, avec par exemple un « **comité Loire aval et estuarienne** », qui comporterait des sous comités.

Dans un premier temps, sa communication pourrait déjà être améliorée pour que le Comité d'Estuaire soit un véritable lieu d'échanges. Par exemple, les thèmes présentés pourraient faire l'objet d'une communication préalable afin d'instaurer un véritable débat.

➤ Point 4 :

Ce pôle de recherche et d'échange est intéressant. En revanche, confier la coopération interrégionale en matière de recherche à la mission Val de Loire UNESCO n'est pas satisfaisant. Cet organisme n'a aucune compétence scientifique dans ce domaine, cela doit être piloté impérativement par la plateforme Recherche du Plan Loire Grandeur Nature.

➤ Point 5 :

La mise en place d'un CREN en Pays de la Loire peut être pertinente mais cela amène beaucoup de questions : Est-ce qu'un inventaire des besoins a été effectué ? Quelle mutualisation de l'existant ? Quelle organisation ? Quelle valeur ajoutée par rapport au travail déjà effectué par les associations ? Quelle cohérence par rapport aux activités associatives actuelles ?

Et surtout, cette démarche a-t-elle bien sa place dans un projet d'action qui concerne seulement la Loire et son estuaire ? Le CREN est un outil qui a vocation à concerner l'ensemble des Pays de la Loire et sa biodiversité, et non seulement le fleuve.

En revanche, on peut se poser la question de l'extension de la compétence du GIP Loire Estuaire à tout le Val de Loire, depuis le bec de Vienne. C'est le seul organisme qui a la compétence pour traiter les problèmes scientifiques (hydrologie et sédimentologie) de la Loire.

➤ Point 6 :

« *Faciliter l'appropriation de la Loire par les citoyens* » s'avère être un titre relevant du cliché sémantique. Un titre plus judicieux serait « **la mise en réseau des centres dédiés à la Loire, à vocation culturelle et environnementale** », comme énoncé plus bas. C'est un sujet qui mérite une large concertation préalable afin d'en définir précisément le fonctionnement. Il est peut-être ainsi prématuré d'identifier le projet de l'usine élévatoire comme structure « *tête de réseau* ». Il ne faut pas non plus oublier la valorisation des initiatives locales et culturelles, dont Estuaire 2007-2009-2012 est un exemple.

➤ Point 7 :

La première initiative portant sur le volet patrimonial est tout à fait pertinente. Il ne faut pas y oublier le soutien au volet archéologique en ce qui concerne le patrimoine fluvial.

Par contre, la démarche de « *Définition d'une nouvelle marine de Loire avec pour caractéristique un faible tirant d'eau* » est une proposition qui ne nous paraît pas du tout pertinente. A quoi servirait une « *gabarre du futur* » ? De plus, nous rappelons que la navigation doit et devra s'adapter à la Loire, avec de très faibles tirants d'eau, et non pas l'inverse.

➤ Point 8 :

Le point 8 sur la culture et la gestion du risque d'inondation amène plusieurs commentaires. Sur ce thème, il est intéressant de partager les acquis, mais les études sont déjà présentes. Rappelons que la culture du risque d'inondation est déjà traitée, dès l'origine, par les différents Plan Loire Grandeur Nature. Il faut mettre l'accent sur les risques d'inondation qui conditionnent le type de développement en bordure du fleuve, et en revenir à l'idée de maintenir/restaurer les milieux naturels estuariens qui sont un facteur d'atténuation/de rétention naturelle s'ils sont en bon état écologique.

Dans ce point n'apparaît pas la **distinction, pourtant essentielle, entre les inondations type Xynthia (Littoralis), à savoir les submersions marines, et les inondations ligériennes**. Ce

sont deux problématiques très différentes, même si les inondations marines peuvent avoir des impacts sur l'Estuaire.

➤ Point 9 :

Nous adhérons complètement à la « *nécessité de permettre à la société civile d'être partie prenante des politiques menées sur le territoire* ». Cependant, la réponse ne nous paraît pas forcément adaptée. Quelle valeur ajoutée ce travail de sensibilisation des conseils de développement pourrait-il apporter ?

➤ Point 10 :

Le point 10 aurait pu être regroupé avec le point 9. C'est une démarche fortement intéressante qui rentre dans le thème de la gouvernance, évoqué déjà à plusieurs reprises.

➤ Point 11 :

Nous n'avons pas de commentaire particulier à apporter à ce point, sinon ne pas oublier la valorisation de l'écotourisme.

Pour finir, nous regrettons qu'il n'y ait pas d'allusion dans ce document à la **mise en place d'un SAGE « Loire Aval »**, outil de gestion qui manque actuellement sur le périmètre allant d'Ancenis, limite du SAGE Estuaire, à Orléans. Plusieurs SAGE pourraient ainsi être mis en place sur ce secteur, avec une coupure au bec de Vienne.